

LA LOI SUR LES SOCIÉTÉS  
D'INVESTISSEMENT

[Traduction]

Motion n° 166—**M. Saltsman:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute lettre ou communication, de tout rapport ou mémoire, ou de toute autre donnée que le gouvernement du Canada a reçus à propos du projet de loi sur les sociétés d'investissement.

**M. l'Orateur:** La motion est réservée.

LA MODIFICATION DE LA LOI SUR LES  
COMPAGNIES DE PRÊT

Motion n° 167—**M. Saltsman:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute lettre ou communication, de tout rapport ou mémoire, ou de toute autre donnée qu'a reçus le gouvernement du Canada au sujet de la modification proposée de la Loi sur les compagnies de prêt.

**M. l'Orateur:** La motion est réservée.

LA MODIFICATION DE LA LOI SUR LES  
COMPAGNIES FIDUCIAIRES

Motion n° 168—**M. Saltsman:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute lettre, de tout rapport ou mémoire, ou de toute autre donnée qu'a reçus le gouvernement du Canada au sujet de la modification proposée de la Loi sur les compagnies fiduciaires.

**M. l'Orateur:** La motion est réservée.

LA MODIFICATION DE LA LOI SUR LES COM-  
PAGNIES D'ASSURANCE CANADIENNES  
ET BRITANNIQUES

Motion n° 169—**M. Benjamin:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute lettre ou communication, de tout rapport ou mémoire, ou de toute autre donnée qu'a reçus le gouvernement du Canada au sujet de la modification proposée par la Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques.

**M. l'Orateur:** La motion est réservée.

ONF—LES FRAIS DE LOCATION DES FILMS

Motion n° 350—**M. Burton:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance reçue par le gouvernement du Canada en guise de protestation contre la décision de l'Office national du film d'exiger des frais de location pour ses films à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1970.

**M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, pour donner suite à cette motion, il faudrait consacrer un nombre considérable d'heures de travail à l'extraction de cette cor-

respondance des dossiers et un nombre d'heures supplémentaires indéterminé pour obtenir de ses auteurs qu'elle soit rendue publique.

Étant donné que nous ne disposons pas du personnel voulu, il nous faudrait engager des employés occasionnels. Nous tenons à jour une statistique très précise sur la correspondance en cause et nous pourrions fournir ces renseignements en réponse à une question inscrite au *Feuilleton*. Je demanderais donc au député de retirer sa motion.

**M. Burton:** J'accepte, sous réserve des conditions indiquées par le secrétaire parlementaire, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur:** La motion est adoptée sous réserve des conditions exprimées par le secrétaire parlementaire. Est-ce bien là ce que demandait le secrétaire parlementaire?

**M. Forest:** Monsieur l'Orateur, j'ai demandé au député de retirer sa motion.

**M. l'Orateur:** La motion est-elle retirée?

**M. Burton:** D'accord.

(L'ordre est annulé et la motion retirée.)

LES MISES À PIED À L'ONF

Motion n° 353—**M. Orlikow:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toutes lettres qu'a reçues le gouvernement canadien dont les auteurs protestent contre la décision de l'Office national du film de congédier un certain nombre d'employés conformément à la mesure du gouvernement fédéral qui restreint de 10 p. 100 le nombre des fonctionnaires.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, je présente cette motion au nom du député.

**M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, la réponse est exactement la même que pour la motion précédente.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Je pense, monsieur l'Orateur, que la réponse doit être la même aussi.

**M. l'Orateur:** La motion est retirée.

(L'ordre est annulé et la motion est retirée.)

LA TENEUR EN PHOSPHATES DES DÉTERSIFS

Motion n° 367—**M. Anderson:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du rapport de la réunion interministérielle, qui énumère les phosphates qui entrent dans les détersifs vendus au Canada.

**M. l'Orateur:** Réserve.